

Mise à jour du Contrat de Liquidité

L'Air Liquide S.A. (Paris : AI) a conclu ce jour avec la société Exane, agissant en tant qu'Animateur, un nouveau contrat de liquidité suite aux évolutions de la réglementation relative aux contrats de liquidité, et en particulier à la Décision AMF n° 2018-01 du 2 juillet 2018 portant instauration des contrats de liquidité sur titres de capital au titre de pratique de marché admise (la "**Décision AMF**").

Ce nouveau contrat de liquidité, prenant effet rétroactivement au 1er janvier 2019, est conclu pour une durée de 12 mois renouvelable par tacite reconduction et vient se substituer au contrat de liquidité existant conclu le 23 février 2007 avec Exane.

Le contrat concerne les titres de la Société (code ISIN : FR0000120073) (les "**Titres**") cotés sur le marché réglementé d'Euronext Paris (plateforme de négociation sur laquelle les transactions au titre du contrat seront effectuées) et prévoit la mise à disposition d'Exane des moyens suivants :

- 15.411.622,20€ ; et
- 6.500 Titres,

étant précisé que les moyens mis à la disposition d'Exane au 31 décembre 2018 étaient respectivement de 14.986.661,74 € en espèces et 9.500 Titres pour une contrevaletur de 1.030.275 €.

Il est par ailleurs précisé, qu'en application du contrat, les situations ou conditions conduisant à la suspension du contrat sont les suivantes :

- à la demande de la Société pour une période déterminée par celle-ci ; ou
- lorsque l'une des conditions visées à l'article 5 de la Décision AMF est atteinte.

Le contrat pourra en outre être résilié dans les conditions suivantes :

- à tout moment par la Société, sans préavis, dans les conditions de clôture du compte de liquidité prévues au contrat ; et
- par Exane avec un préavis d'un mois.

CONTACTS

Direction de la Communication

media@airliquide.com
+33 (0)1 40 62 58 49

Corporate Finance & Trésorerie

Jacques Molgo
+33 (0)1 40 62 57 75

Relations Investisseurs

Paris - France
+33 (0)1 40 62 50 87
Philadelphie - USA
+1 610 263 8277

Air Liquide est un leader mondial des gaz, technologies et services pour l'industrie et la santé. Présent dans 80 pays avec environ 66 000 collaborateurs, le Groupe sert plus de 3,6 millions de clients et de patients. Oxygène, azote et hydrogène sont des petites molécules essentielles à la vie, la matière et l'énergie. Elles incarnent le territoire scientifique d'Air Liquide et sont au coeur du métier du Groupe depuis sa création en 1902.

Air Liquide a pour ambition d'être un leader de son industrie, d'être performant sur le long terme et de contribuer à un monde plus durable. Sa stratégie de transformation centrée sur le client vise une croissance rentable dans la durée. Elle s'appuie sur l'excellence opérationnelle et la qualité des investissements, de même que sur l'innovation ouverte et l'organisation en réseau mise en place par le Groupe à l'échelle mondiale. Grâce à l'engagement et l'inventivité de ses collaborateurs pour répondre aux enjeux de la transition énergétique et environnementale, de la santé et de la transformation numérique, Air Liquide crée encore plus de valeur pour l'ensemble de ses parties prenantes.

Le chiffre d'affaires d'Air Liquide s'est élevé à 21 milliards d'euros en 2018. Ses solutions pour protéger la vie et l'environnement représentent plus de 40 % de ses ventes. Air Liquide est coté à la Bourse Euronext Paris (compartiment A) et appartient aux indices CAC 40, EURO STOXX 50 et FTSE4Good.